



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délégations de service public

Question écrite n° 33586

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser si toutes les conventions de délégation de service public, y compris celles portant sur les services publics locaux à caractère administratif, doivent être transmises aux services préfectoraux pour contrôle de légalité. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33586

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4664